

Brevet de capacité pour l'enseignement primaire (Institutrices - Brevet élémentaire).

Numéro d'inventaire: 1979.33391

Auteur(s): Amélie Valérie Jeanne Clayeux

Type de document : diplôme Éditeur : non renseigné (Paris) Imprimeur : Imprimerie Nouvelle

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1900

Description : Feuille de papier, brunie. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions

manuscrites à l'encre noire. Timbres à l'encre bleue. Bord supérieur froissé.

Mesures: hauteur: 281 mm; largeur: 362 mm

Notes : Brevet de capacité pour l'enseignement primaire délivré à Amélie Cayeux le 12 novembre 1900 à Paris, à l'issue de l'examen en date du 4 juillet 1900. Il s'agit d'un brevet

élémentaire (ou troisième degré) pour les institutrices.

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Post-élémentaire Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Paris Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1 **Lieux** : Paris, Paris

DE PARIS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SEINE
BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE INSTITUTRICES - BREVET ÉLÉMENTAIRE
Le Vice-Recteur de l'Académie de Larix,
Vu l'article 21 de la loi du 30 octobre 1886;
Vu les articles 106 et 107 du décret du 18 janvier 1887; Vu les articles 134 à 149 inclus de l'arrêté en date du même jour; Vu le procès-verbal de l'examen subi par Mademeiselle conditions déterminées par le décret de l'existé survisée;
Vu le procés-verbal de l'examen subi par Mademeiselle Carrent de d'ans les
conditions déterminées par le décreté el l'arrêté susvisés;
Vu le certificat en date du A Juillet 1900, par lequel la Commission d'examen siègeant à Laris, département
de la Seine, pour la 1et session de 1900, atteste que Mademoiselle Clayeux Amirie, Valerie, Jeanne;
née le 21 octobre 1884 à Saris département de la Seine a été jugée aple à Menir un
Délivre à Mademoiselle Clayeux le présent Brevet.
Faik à Laris, le 12 NOVI 190 .
Signature de l'Aradémie de Karis,
1. Chymre
daix.